



## **Pétition «Formation professionnelle pour tous» bloquée**

Le projet initié par l'OFAS suite à la pétition est au point mort.

**Des pétitionnaires fâchés : depuis janvier 2012, insieme Suisse, l'Association Cerebral Suisse et Procap Suisse attendent en vain une poursuite rapide du projet «Formation professionnelle de base» initié par l'OFAS sous la pression du grand public. Jusqu'à aujourd'hui, aucune suite n'a été donnée aux objets de la pétition.**

Annina Studer, collaboratrice scientifique insieme Suisse  
Traduction Rosemari Koller, Association Cerebral Suisse

Aujourd'hui déjà, un nombre comparativement élevé de jeunes en situation de handicap n'a pas accès à une formation professionnelle. En conséquence du durcissement des pratiques de l'AI, chacun et chacune serait, à l'avenir, susceptible d'être exclu de la formation professionnelle. Ceci, malgré les nombreux exemples démontrant que les personnes en situation de handicap sont tout à fait capables de fournir un bon travail et d'être productifs – mais toujours à condition de pouvoir se former et se qualifier de manière adéquate.

### **Contre une diminution des prestations sans discussion**

Tout est allé très vite : dans son rapport d'automne 2010 concernant la mise en consultation de la révision 6b de l'AI, le Conseil fédéral proposait d'économiser aussi au niveau de la formation. Il a décidé que n'avaient droit à une formation professionnelle de deux ans que les jeunes pouvant prévoir d'obtenir un revenu de 1'700 francs par mois, niveau de salaire que de nombreux jeunes en situation de handicap n'atteindront jamais de leur vie.

insieme Suisse et d'autres organisations du handicap se sont tout d'abord défendues par une prise de position. Cependant, dans le message approuvé au Parlement au printemps 2011, ces économies prévues n'étaient pas mentionnées, pour la raison qu'une diminution de ces prestations peut se faire sans modification de la loi sur l'AI.

C'est pourquoi insieme Suisse, l'Association Cerebral Suisse et Procap Suisse ont lancé la pétition «Formation professionnelle pour tous – aussi pour les jeunes

handicapés» avec la requête de garantir également aux jeunes avec un handicap plus lourd, la possibilité d'effectuer une formation de base, même si plus tard ils ne peuvent pas beaucoup gagner ou doivent travailler dans un atelier protégé.

Malgré tout, un durcissement a eu lieu au printemps 2011: par la circulaire n° 299, l'OFAS a donné l'ordre aux offices AI de n'autoriser qu'une année de formation, après laquelle une décision sur la prolongation ou l'arrêt de la formation est prise sur la base d'un bilan personnel de compétences.

Une deuxième année ne doit être autorisée que pour les jeunes qui, selon toutes prévisions, peuvent ensuite réduire leur rente AI par leur revenu ou qui ont, au moins, une perspective de trouver un emploi dans le marché primaire du travail.

### **Projet sans objectifs – de l'obstructionnisme de la part de l'OFAS?**

En septembre 2011, insieme Suisse, l'Association Cerebral Suisse et Procap Suisse ont déposé la pétition avec plus de 107'000 signatures. Le Conseiller fédéral, Didier Burkhalter, et l'OFAS ont réagi sur l'objet de la pétition par le lancement du projet «Formation professionnelle de base». Mais depuis, tout stagne.

La réunion de lancement du projet a eu lieu fin décembre 2011. Par contre, la première réunion du groupe de travail, mi-janvier 2012, avec les pétitionnaires ainsi que des représentant(e)s des offices AI, Integras et INSOS, n'a pas pu dissimuler le fait que le mandat et les objectifs du projet ne sont pas clairs. Les initiatrices de la pétition ont donc demandé des éclaircissements sur le mandat.

En effet, le soupçon se confirme qu'en réalité, le projet ne se concentre pas vraiment à assurer l'accès à la formation professionnelle, mais se porte uniquement sur l'optimisation de l'insertion professionnelle (rentable !) dans le marché primaire du travail. Ainsi, la formation professionnelle des jeunes probablement obligés d'exercer leur profession dans un cadre protégé, et qui ne gagneront jamais assez pour diminuer le montant de la rente AI, ne serait plus du ressort de l'AI. Si cet objectif était vraiment réalisé, la majorité des jeunes en situation de handicap resteraient sans formation.

Au mois de mars, l'OFAS a annoncé son intention de lancer le projet sur une nouvelle voie. Toutes personnes intéressées et institutions concernées doivent être questionnées d'ici fin avril, afin de fixer de nouveaux objectifs. Cependant, jusqu'à la mi-avril, personne n'a été contacté. Entre temps, le durcissement des pratiques de l'AI suit son cours. Bientôt déjà, les premiers jeunes en situation de handicap se trouveront confrontés à une décision négative concernant une deuxième année de formation.

### **Exigence: prendre au sérieux la pétition**

Les pétitionnaires attendent de l'OFAS, qu'il stoppe le changement de pratique lancé par la circulaire AI n° 299. Les objets de la pétition sont à prendre au sérieux. Le groupe de travail «Formation professionnelle de base» doit bénéficier d'un mandat clair et de suffisamment de temps pour élaborer des solutions.